Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le





MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX Département de l'Isère Canton de Grenoble 2 Arrondissement de Grenoble Convocation du 28 mars 2023

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 avril 2023. Délibération n°2023-23

<u>Présent(e)s</u>: Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Frédéric CALVO, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

<u>Procuration</u>: Mouhnir BOUALITA donne pouvoir à Nawel BEGHIDJA, Norbert COLLIAT donne pouvoir à Sylvain LAVAL, Stéphanie COLPIN donne pouvoir à Frédéric CALVO, Alexandra COUTURIER donne pouvoir à Murielle MARSEILLE, Marc DOZIER donne pouvoir à Virginie LOPEZ, David MARTORANA donne pouvoir à Morgan BOUCHET, Mariane OBEID donne pouvoir à Sophie BEKKAL, René VIAL donne pouvoir à Christian REY

Absent: Vincent GOSSE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Nawel BEGHIDJA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Morgan BOUCHET

CULTURE – Autorisation donnée au Maire de signer des conventions relatives à l'utilisation et l'animation des futurs équipements Skatepark et Pump track avec les associations Alpine Skate Culture et Serlin Trail dans le cadre de la reconversion de la Piscine Tournesol.

Dans le cadre de la recherche de financement pour la réalisation de projet de réhabilitation de la piscine Tournesol en Centre de glisse urbaine, la commune candidate pour une subvention au titre de l'appel à projet « 5000 Terrains de sport » proposé par l'Agences Nationale du Sport. Pour rappel :

- ce projet prévoit la remise en état de la piscine pour l'accueil d'un skatepark à l'intérieur et la création d'un Pump Track sur l'espace en herbe situé derrière la piscine.
- ces futurs équipements seront exploités par l'association Alpine Skate Culture pour le Skatepark et par l'association Serlin Trail pour le Pump Track.

Il convient de formaliser les relations de la commune avec ces deux associations via des conventions d'utilisation et d'animation.

Ces dernières précisent les conditions de mise à disposition des équipements, les obligations des associations et de la Ville ainsi que les responsabilités de chacune des parties.

Le rapporteur propose au conseil municipal de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer ces deux documents.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID: 038-213804230-20230403-DEL_2023_23-DE

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE: POUR: UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 3 avril 2023 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire, Sylvain AVAL